CREUSE GRAND SUD
Communauté de Communes

Conseillers en exercice	44
Présents	39
Nombre de pouvoirs	4
Votants	43

DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2026 – 109

Subvention exceptionnelle à la section locale de la société des membres de la légion d'honneur (SMLH) dans le cadre des Olympiades de la jeunesse

Séance du 30 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 30 septembre à 18h30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Néoux, au nombre de trente-neuf sous la présidence de Jean-Luc LEGER, Président, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 24 septembre 2026.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

Stéphane DUCOURTIOUX ; Isabelle DUGAUD ; Yves ORLIANGES ; Isabelle RAPINAT ; Stéphane DUPRAT ; Nadine HAGENBACH ; Bernard ROUGIER ; Cynthia VELLEINE ; Jean-Pierre LANNET ; Marie-Anne AUBERT ; Marilyn MONBUREAU ; Gregorio YONG VIVAS ; Alexis TOURADE ; Cyril FIALAIRE ; Didier TERNAT ; Michel LULEK ; Olivier CAGNON ; Mélanie LE NUZ ; Nelly FAISSAT SIRIEIX ; Benjamin SIMONS ; Bernard BONNEFOND ; Thierry LETELLIER ; Chantal PINGUET ; Laurent LHERITIER ; Michel DELRIEU ; François PERREAUT ; Vincent PERRIERE ; Pierrette LEGROS ; Christophe POUCHOL-BLANCHON ; Evelyne PINLON ; Valéry MARTIN ; Jean-Luc LEGER ; Gérard AUMEUNIER ; Denis PRIOURET ; Patrick JALLAIS ; Didier MIOMANDRE ; Claude BIALOUX ; Valérie BERTIN et Jacques TOURNIER.

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

Frédéric THOMAS à Mélanie LE NUZ ; Philippe ESTERELLAS à Olivier CAGNON ; Philippe COLLIN à Claude BIALOUX ; Marina BONIFAS à Denis PRIOURET.

ETAIT ABSENT EXCUSE : Monsieur

Guy BRUNET.

REÇU EN PREFECTURE
le 15/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-023-200044014-20260930-2026_109-DE

Madame Isabelle RAPINAT présente le rapport suivant.

Contexte

La société des membres de la Légion d'Honneur (SMLH) organise le 30 janvier 2027 au Grand Palais à Paris la 3ème édition des Olympiades de la jeunesse, événement unique qui vise à célébrer « *l'excellence française et favorise la rencontre unique entre jeunes et acteurs d'une France dynamique et solidaire*. ».

Cette manifestation regroupera 5000 jeunes lycéens de métropole, d'outre-mer et de l'étranger, 1000 accompagnants (professeurs, encadrants, sociétaires de la SMLH) et plus de 150 partenaires issus de tous les secteurs d'activité.

L'édition 2027 se déroulera en deux phases :
- une phase numérique prévue entre octobre 2026 et mi-janvier 2027
- une phase en présentiel au Grand Palais, le 30 janvier 2027.

Objet de la demande

La section locale de la SMLH en Creuse recherche des partenaires financiers pour co-financer le déplacement à Paris des équipes creusoises et sollicite dans ce cadre un soutien financier de la Communauté de communes Creuse Grand Sud.

Eléments d'appréciation

La section locale de la SMLH pourrait présenter des équipes, chacune composée de 8 jeunes de 16 à 19 ans accompagnées d'un enseignant. Son objectif est de réunir des jeunes venant de formations différentes. Elle compte déjà 3 équipes préinscrites : une équipe du lycée Eugène Jamot d'Aubusson et au moins deux équipes du Lycée des métiers du bâtiment de Felletin.

Eléments financiers

Le montant prévisionnel des dépenses est estimé à 5 000 Euros pour le financement des frais de déplacement et des frais de restauration. Les frais d'hébergement devraient être pris en charge par la SMLH au niveau national.

REÇU EN PREFECTURE
le 15/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-023-200044014-20260930-2026_109-DE

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 43
Adopté à l'unanimité

Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'ATTRIBUER** à la section locale de la société des membres de la légion d'honneur une subvention exceptionnelle de 200 € dans le cadre de l'organisation de la 3ème édition des Olympiades de la jeunesse,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré le 30 septembre 2026 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIEE le

Jean-Luc LEGER,

Président

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ★ CREUSE GRAND SUD ★

REÇU EN PREFECTURE
le 15/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-023-200044014-20260930-2026_109-DE